

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 26 novembre 2024

Délibération n° 104-2024

Point 03

### Point 03. de l'ordre du jour

#### Procès-verbal de la séance de la CFVU du 22 octobre 2024

##### EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024.

##### Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le procès-verbal de la séance de la CFVU du 22 octobre 2024.

##### Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	25
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne prend pas part au vote	2

##### Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 27 novembre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions

  
Christophe de Casteljau

# 22 octobre 2024

## Procès-verbal de la

### Commission de la formation et de la vie universitaire

#### SOMMAIRE

<b>INFORMATIONS .....</b>	<b>5</b>
1.    INFORMATIONS GENERALES .....	5
<b>DELIBERATIONS .....</b>	<b>5</b>
4.    REPARTITION N1-N2 AU SEIN DU VOLET FORMATION DU BUDGET 2025.....	5
2.    PROCES-VERBAUX DE LA CFVU .....	11
2.1.    Séance du 24 septembre 2024.....	11
2.2.    Séance du 7 octobre 2024.....	11
3.    MODIFICATIONS D'INTITULÉS DE PARCOURS.....	11
3.1.    Faculté des arts .....	11
3.2.    IUT Louis Pasteur .....	12
3.3.    Faculté de philosophie .....	12
3.4.    Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé .....	13
5.    CAHIER DES CHARGES DE L'AAP INVESTISSEMENT FORMATION 2025 .....	13
<b>APPROBATION .....</b>	<b>13</b>
6.    REGLEMENT ET CONVENTION SUR LES MODALITES D'ORGANISATION DU CONCOURS D'ENTREE EN 1 <sup>ERE</sup> ANNEE ENTRE LES SCIENCES Po.....	13
7.    RENOUVELLEMENT DES DISPOSITIFS D'AIDES AUX ETUDIANTS — SCIENCES Po STRASBOURG .....	14
7.1.    Dispositif relatif au versement des Bourses de Mobilité Internationale (BMI).....	14
7.2.    Dispositif relatif au Fonds d'Aide Exceptionnel (FAE) .....	14
8.    CAPACITES D'ACCUEIL, ATTENDUS ET ELEMENTS PRIS EN COMPTE POUR L'EXAMEN DES DOSSIERS A L'ENTREE DU 1 <sup>ER</sup> CYCLE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026 .....	14
9.    CAPACITES D'ACCUEIL, PREREQUIS ET MODALITES D'ADMISSION POUR L'ENTREE EN MASTER POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026 .....	16
9.1.    Faculté des sciences du sport .....	16
9.2.    Faculté des arts .....	16
9.3.    Faculté de chimie.....	16
9.4.    CEIPI .....	16
9.5.    CUEJ .....	16
9.6.    Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion .....	16
9.7.    EM Strasbourg .....	16
9.8.    ESBS .....	16
9.9.    Faculté de géographie et d'aménagement .....	16
9.10.    Sciences Po Strasbourg .....	16
9.11.    INSPE .....	16
9.12.    Faculté des lettres .....	16
9.13.    Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (partie 1).....	16
9.14.    Faculté de chirurgie dentaire .....	16

9.15.	<i>IPAG</i> .....	16
9.16.	<i>Faculté de pharmacie</i> .....	16
9.17.	<i>Faculté de psychologie</i> .....	16
9.18.	<i>Faculté de sciences économiques et gestion</i> .....	16
9.19.	<i>Faculté des sciences sociales</i> .....	16
9.20.	<i>Faculté de théologie protestante</i> .....	16
9.21.	<i>TPS</i> .....	16
9.22.	<i>UFR mathématique et informatique</i> .....	16
9.23.	<i>EOST</i> .....	16
9.24.	<i>Faculté des langues</i> .....	16
9.25.	<i>Faculté de physique et ingénierie</i> .....	16
9.26.	<i>Faculté de philosophie</i> .....	16
9.27.	<i>Faculté des sciences de la vie</i> .....	16
9.28.	<i>Faculté de théologie catholique</i> .....	16
9.29.	<i>Faculté des sciences historiques</i> .....	17
10.	TARIF FREE-MOVERS – EM STRASBOURG .....	17
11.	FINANCEMENT D'INITIATIVES DANS LE CADRE DE L'IDEX TRANSFORMATION .....	17
12.	TARIFS ET RENOUVELLEMENT DU/DIU – FACULTE DE MEDECINE (PARTIE 3) .....	17
13.	DEMANDES DE CREATIONS HORS-VAGUE.....	18
13.1.	<i>Licence Professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion</i> .....	18
13.2.	<i>Master Neurosciences – Faculté des sciences de la vie</i> .....	18
<b>CONVENTIONS NATIONALES.....</b>		<b>18</b>
14.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNISTRA ET LE CFA UNIVERSITAIRE ALSACE .....	18
15.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA FACULTE DES SCIENCES SOCIALES AVEC L'ESEIS ET DE L'EDIAC.....	18
<b>CONVENTIONS INTERNATIONALES .....</b>		<b>18</b>
16.	CREATION DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DE PHYSIQUE ET D'INGENIERIE AVEC L'ÉCOLE SUPERIEURE D'INGENIERIE DE L'ENERGIE (ECINE) ET LA SCHOOL OF AEROSPACE AND AUTOMOTIVE ENGINEERING (SAAE) DE L'UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (MAROC) .....	18
16.1.	<i>Pour la délivrance du Master mention Physique appliquée et ingénierie physique, parcours Modélisation numérique pour l'énergie et l'environnement (M<sup>2</sup>EE)</i> .....	19
16.2.	<i>Pour la délivrance du Master mention Génie Industriel, parcours Conception et Ergonomie (C&amp;E)</i> .....	19
17.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR TELECOM PHYSIQUE STRASBOURG AVEC L'UNIVERSITE DE BRASILIA (BRESIL) .....	19
18.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR SCIENCES PO STRASBOURG AVEC L'UNIVERSITE CHARLES DE PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE) .....	19
19.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR SCIENCES PO STRASBOURG AVEC L'UNIVERSITE YORK (TORONTO)/COLLEGE UNIVERSITAIRE GLENDON (CANADA) .....	19
20.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET L'EM STRASBOURG AVEC L'UNIVERSITE INTERNATIONALE ABULCASIS DES SCIENCES DE LA SANTE (MAROC) .....	20
21.	DIVERS .....	20

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

**Présidente de séance**

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-Présidente Formation et parcours de réussite

**Membres élus**

**Collègue A**

Mme Éva LOUET, M. Bruno TRESCHER, M. Fabrice FAVRET, Mme Esther KELLENBERGER, Mme Rachel SCHURHAMMER

**Collègue B**

M. Cyrille BLONDET, M. Thierry PRADIER

**Collège BIATSS**

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, M. Mohammed CHARGUI, Mme Pauline DUDKA, Mme Delphine KAPPS

**Collège étudiant**

M. Jérémie DARENNE, M. Charles LESECQ

**Invités**

M. Christophe DE CASTELJAU, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Mme Camille FAUTH, Mme Sophie KENNEL, Mme Virginie ZINT, Mme Angeline OKOMBI, M. Jean-Paul DE LA RICA, M. Bernard LICKEL, M. Yannick SCHMITT, M. Dominique SCHLAEFLI, Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Nathalie OSTRE, Mme Jeannine RENNER, Mme Caroline WOLFF, Mme Frédérique BERROD, Mme Angélique DANIEL

**ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS**

**Président de séance**

M. le Président Michel DENEKEN

**Membres invités permanents**

Mme Valérie GIBERT, Directrice générale des services

Mme Sophie ROUSSEL, Directrice du CROUS de Strasbourg

M. Alexis WARRET, Agent Comptable de l'Université de Strasbourg

### **Membres élus**

#### Collège A

M. Benoît MASQUIDA, M. Jean-François LAFAYX, M. Érik-André SAULEAU

#### Collège B

M. Jean-Daniel BOYER (procuration à M. BLONDET), Mme Pascale ERHART (procuration à M. BLONDET), Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à M. FAVRET), Mme Pascale PECCAVY, Mme Marion STRUB (procuration à M. FAVRET), Mme Laurence RASSENEUR

#### Collège BIATSS

#### Collège étudiant

Mme Océane BOURNEUF (procuration à M. DARENNE), M. Théau DELMOULY (procuration à M. DARENNE), Mme Solène YILDRIM (procuration à M. LESECQ), M. Samy AMOKRANE, M. Selim AZZI, M. Nolan DEMET, Mme Chloé DOMINGOS, Mme Alexa-Hang FOULON, Mme Jeanne DE MAXIMY, M. Mathieu LEFEVRE, M. Corentin LIRAUD, Mme Hélène NAÏDJI, M. Alexis SCHWAB, Mme Clémence WILTHIEN

#### Personnalités extérieures

M. Dominique KERN (procuration à Mme SCHURHAMMER), Mme Irène WEISS, Mme Doriane RAPP

### **Invités**

M. Édouard LAROCHE, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER, Mme Diane DUPRONT, M. Thomas KEDINGER, Mme Lucie GONIN

*La séance est ouverte à 14 h 23 sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL.*

*Le quorum est atteint (21 votants dont 8 procurations).*

## **Informations**

### **1. Informations générales**

Sophie KENNEL déclare qu'un atelier de réflexion sur l'engagement étudiant à l'Université de Strasbourg sera organisé le 28 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30. Les membres de la CFVU sont invités à y participer. Les différents points abordés seront :

- La définition de l'engagement étudiant,
- Comment le susciter,
- Quels moyens sont nécessaires pour le soutenir,
- Quelles pourraient être les modalités d'évaluation et de reconnaissance,
- Et comment permettre aux étudiants de le valoriser.

L'évènement aura lieu en salle Pasteur du palais universitaire, et les convives seront invités à déjeuner.

Virginie ZINT ajoute qu'une invitation a été lancée pour un séminaire qui se déroulera le 4 décembre, sur les mises en situation professionnelles dans les formations (stages, alternances, missions professionnelles). L'objectif est de bénéficier de retours d'expériences et de se projeter sur ce qui permet de créer des opportunités avec les différents partenaires. L'appel à contribution est toujours ouvert, si des membres de la commission souhaitent témoigner ou participer.

Alexandra KNAEBEL indique qu'un groupe de travail a été installé pour définir le cahier des charges du marché pour la certification en langue anglaise, qui doit être redéfini. Si des élus étudiants sont intéressés pour y participer, ils sont les bienvenus. Concernant la présente réunion, les points 3.4, 10, 13.1 et 14 de l'ordre du jour sont retirés ou reportés à une prochaine séance.

## **Délibérations**

### **4. Répartition N1-N2 au sein du volet Formation du budget 2025**

Frédérique BERROD explique que l'allocation des moyens est basée sur la lettre d'orientation budgétaire adoptée en juin 2023. Ce document fixe les grands axes politiques de construction du budget. Le vote du budget N1-N2 consiste à répartir les dotations de l'État entre les composantes, les unités de recherche et des services. À partir de là, l'ensemble des chiffres sont agrégés pour former le budget initial, c'est-à-dire la prévision de fonctionnement de l'établissement.

Le contexte de préparation du budget est contraint et particulièrement incertain. Les hypothèses qui ont été faites non compte tenu du budget initial de l'État qui vient d'être présenté au Parlement, et qui fait actuellement débat.

La première hypothèse est un financement partiel de l'État des dernières mesures salariales (mesures « Guérini ») à hauteur de 50 % de l'augmentation, comme le budget 2024. À ce stade, il n'y a pas de certitude sur ce montant de 50 %. Il faudra peut-être le modifier dans le cadre du budget initial ou du budget rectificatif.

La deuxième hypothèse est celle du GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Il a été évalué à 1,8 M€ pour 2025, et est supporté uniquement par l'établissement. Cette somme doit être versée annuellement.

Ensuite, la facture énergétique a été évaluée à 15,5 M€ pour 2025. En effet, les prix du gaz et de l'électricité devraient baisser. Pour rappel, ces coûts s'élevaient à plus de 30 M€ en 2023. Cette estimation tient également compte des économies liées à la réduction de la période de chauffe, à la température à 19 °C et aux trois semaines de fermeture des bâtiments.

Parmi les autres facteurs, les dépenses contraintes continuent d'augmenter, et le risque de baisse de financement de l'État reste difficile à évaluer. Des crédits fléchés pourraient par exemple être remontés.

La conséquence sur l'établissement est une tension croissante de l'équilibre général des niveaux N1-N2. La SCSP (Subvention pour Charge de Service Public) est largement insuffisante. En effet, la part Fonctionnement n'évolue pas, et la part Masse Salariale ne couvre pas l'ensemble des dépenses. Une contribution plus importante de l'IdEx pérennisé permet d'augmenter la ligne des frais de gestion de l'établissement. Cela a été évoqué en Conseil d'administration et en Congrès.

Caroline WOLFF rappelle qu'en 2024, l'allocation interne des moyens était déjà déficitaire de 17,5 M€, principalement à cause des coûts des fluides, de la masse salariale et d'autres dépenses impactées par l'inflation. En 2025, le déficit prévisionnel est de 16,2 M€, ce qui nécessite un recours au fonds de roulement de 12 M€. C'est essentiellement lié à la compensation partielle des mesures salariales.

Pour élaborer la répartition des moyens, il a été décidé de maintenir la dotation aux composantes, unités de recherche et services compte tenu de la réduction de la facture énergétique. La contribution de la part d'IdEx-ITI s'élève dorénavant à 20 %, mais le poids de la masse salariale sur les recettes centrales a doublé.

Concernant les ressources, la SCSP pour la masse salariale sera sans doute partielle comme en 2024, pour un montant de 344,9 M€. Il a été anticipé une année pleine de création d'emplois (contrats doctoraux, CPJ), et leur revalorisation. De plus, la dernière tranche du COMP est conditionnée à la réalisation des objectifs. La SCSP pour le fonctionnement est anticipée à hauteur de 31,6 M€, comme l'année précédente, et les recettes propres pour 20,6 M€. L'élément qui équilibre l'allocation des moyens est la remontée sur des ressources propres. Par exemple, les frais environnés pris sur les ressources propres de la Formation ont augmenté, tout comme les prélèvements sur les recettes de l'Apprentissage et la contribution de l'IdEx.

En matière d'allocation des moyens, les composantes percevront des allocations d'un montant de 5,5 M€. Pour respecter les échéances de préparation du budget initial, les composantes ont été notifiées de ces allocations afin qu'elles puissent construire leur propre budget. Le budget « entretien locatif » sera de

1,2 M€, soit une légère augmentation en lien avec les nouvelles surfaces. Un montant de 500 000 € a également été maintenu pour les appels d'offres Formation.

L'enveloppe des heures complémentaires s'élève à 7,4 M€. Cela comprend 6,4 M€ de droits de tirage sur les diplômes nationaux, et 1 M€ d'heures financées spécifiquement, notamment avec la loi ORE ou la réforme des études de Santé. Le référentiel et les missions complémentaires des doctorants représentent un budget de 2,9 M€, auquel s'ajoute une dotation des services de Formation pour 1,3 M€ et le budget de la politique documentaire de 3,4 M€.

Caroline CARLOT-SCHMITT revient sur le passage de 19 à 20 % des frais de gestion sur l'alternance. La question est de savoir à quel moment cette décision sera votée. Dans un contexte de baisse des NPEC, c'est étonnant.

Frédérique BERROD estime que ces prévisions sont prudentes. En outre, le passage de l'ensemble des frais de gestion de 19 à 20 % a été décidé en Conseil d'administration.

Caroline CARLOT-SCHMITT s'interroge sur EASE. En effet, lors de la présentation, il avait été indiqué que ce projet serait autofinancé. Il apparaît pourtant au budget.

Frédérique BERROD répond que l'objectif d'autofinancement a été abandonné il y a trois ans. EASE est une plateforme de recherche et d'enseignement comme les autres, qui bénéficie donc de financements de l'établissement. L'idée est néanmoins que les financements s'ajustent en fonction de l'activité commerciale de EASE. Ce n'est effectivement pas le modèle initial, qui ne comportait pas de dimension pédagogique.

Caroline CARLOT-SCHMITT remarque que cela correspond à un budget d'appel à projets d'un assistant pédagogique. Cela interpelle, au vu du nombre d'étudiants touchés.

Frédérique BERROD estime qu'une discussion sur la fermeture d'EASE est possible.

Christophe DE CASTELJAU précise qu'une nouvelle dynamique s'instaure sur EASE avec les nouveaux partenaires. Par ailleurs, le nombre d'apprentis augmente chaque année d'environ 10 %. Pour rappel, pour l'apprentissage, les heures faites ne sont refacturées aux composantes qu'au tarif de l'heure complémentaire.

Alexandra KNAEBEL relève que la dotation aux heures complémentaires a diminué du fait du non-financement d'enseignements à faible effectif. Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, un gros travail a été fourni avec les composantes, qui avaient identifié ces heures d'enseignement à faible effectif. Elles ont disparu via des restructurations, ce qui conduit mécaniquement à une diminution du nombre d'heures accompagnées.

Frédérique BERROD explique que le budget rectificatif pourra servir à ajuster les financements si l'offre de formation se réalise bien.

Thierry PRADIER demande qui perçoit les frais différenciés.

Frédérique BERROD répond que tous les frais d'inscription vont à l'établissement.

Thierry PRADIER souhaite savoir s'il existe des « rétroactions » pour les composantes qui ont généré plus de ressources par des frais différenciés plus importants.

Frédérique BERROD indique qu'il va falloir évaluer précisément ces frais, pour estimer les conséquences pour l'établissement. Il faut donc attendre la fin de la période des inscriptions et l'examen des dossiers en commission d'exonération. Pour rappel, les frais différenciés ont pour objectif de favoriser un meilleur accueil des étudiants étrangers.

Alexandra KNAEBEL confirme que les fonds collectés dans le cadre des droits différenciés seront utilisés prioritairement dans des actions d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux.

Thierry PRADIER évoque les heures complémentaires qui font une distinction entre ORÉ, SPS, CPES, etc. Cela signifie qu'elles ne sont pas calculées au prorata du nombre d'étudiants.

Caroline WOLFF répond que cela fonctionne comme un droit de tirage alloué directement aux unités. Le droit de tirage est une enveloppe commune qui permet aux unités de financer les heures complémentaires non prévues.

Caroline CARLOT-SCHMITT remarque que de nombreuses composantes ont un budget en baisse (colonne DIFF 2024-2025 du tableau). C'est sans doute lié à une baisse des effectifs ou une augmentation du nombre des alternants.

*Le tableau des dotations par composantes est projeté.*

Alexandra KNAEBEL explique que cela peut provenir de ces deux facteurs. Certaines composantes font face à une hausse des alternants, d'autres à une baisse d'effectifs. Une massification est constatée dans les BUT avec l'ajout de la 3<sup>e</sup> année.

Rachel SCHURHAMMER considère que la situation des BUT est exceptionnelle.

Alexandra KNAEBEL précise que le dynamisme de l'établissement par rapport à l'apprentissage est également notable, avec un passage de 2 800 à 3 100 apprentis. Globalement, l'effectif étudiant se stabilise depuis quelques années.

Esther KELLENBERGER s'enquiert de la méthode de comptage des inscriptions.

Caroline WOLFF indique que l'inscription principale est prise en compte.

Fabrice FAVRET relève que la clé de répartition varie entre 1 et 13.

Frédérique BERROD répond que cette clé a été définie au moment de la fusion de l'Université. Il y a eu une tentative de modification qui n'a pas abouti. Un travail sur les inscriptions pédagogiques est en cours, mais il faut d'abord fiabiliser la notion d'inscription administrative.

Benoît TRESCHER note que la majorité des étudiants ne comptent pas dans la dotation, et c'est frustrant. Cela n'incite pas à augmenter les effectifs.

Caroline WOLFF explique que c'est lié à l'hétérogénéité des effectifs des composantes.

Alexandra KNAEBEL précise que certaines composantes ont des référentiels nationaux et des spécificités. Certaines sont plus professionnalisantes que d'autres, donc ne sont pas cadrées par le même volume horaire. C'est aussi ce qui fait la richesse de l'établissement.

Frédérique BERROD confirme que le modèle est basé sur un historique et une négociation sur les différents besoins. Cela explique ce rapport de 1 à 13.

Alexandra KNAEBEL explique que la dotation spécifique permet de faire des ajustements qui tiennent compte des particularités de certaines formations, indépendamment de la pondération. Par exemple, la Faculté des Sciences du Sport est obligée de louer des infrastructures (terrains, piscines, etc.).

Cyrille BLONDET souligne qu'il manque des étudiants en filière santé dans les effectifs, sans compter les SPS qui ont un statut particulier. Le budget devra être ajusté sur ce point.

Rachel SCHURHAMMER demande quelle est la clé de répartition pour les SPS.

Frédérique BERROD répond qu'ils sont comptés dans les parcours.

Rachel SCHURHAMMER rappelle que ces étudiants ne sont pas inscrits dans sa composante.

Frédérique BERROD indique que cela résulte d'une première année pour laquelle il n'y avait pas de prise en compte des 11 composantes.

Rachel SCHURHAMMER déclare ne pas être au courant de cette répartition.

Frédérique BERROD explique que cela a été discuté en début de mandat, lors de la mise en place de la clé de répartition. Plusieurs autres adaptations ont été nécessaires car certaines composantes ne se retrouvaient pas par rapport à leur implication dans la L1 SPS.

Alexandra KNAEBEL estime que la réforme des études de santé prévoit des moyens émanant directement du ministère, qui n'entrent pas dans le budget N1-N2.

Frédérique BERROD prend note de ce point et fera un contrôle complémentaire.

Thierry PRADIER souhaite savoir pourquoi la dotation de la composante Physique-Ingénierie baisse alors que l'effectif étudiant est resté le même.

Alexandra KNAEBEL répond que les valeurs des dotations sont inchangées en 2024 et en 2025 : la dotation pédagogique globale s'élève 4 380 349 € et la dotation administrative, à 450 000 €. Cette baisse peut s'expliquer par une augmentation de l'apprentissage, car les apprentis n'entrent pas dans ce modèle. Par ailleurs, si l'effectif global augmente mais que l'effectif d'une composante reste constant, la dotation va baisser mécaniquement.

Thierry PRADIER demande comment les dotations spécifiques sont calculées. Certaines composantes perçoivent jusqu'à 400 000 €, tandis que d'autres n'ont rien.

Alexandra KNAEBEL indique que ces questions sont discutées en dialogue stratégique. La dotation spécifique de 400 000 € pour la Faculté des langues correspond au fonctionnement du LANSAD. Les dotations spécifiques sont liées aux spécificités de certaines formations, qui sont prises en compte dans le coefficient pédagogique de la composante. Par exemple, la Faculté de géographie perçoit une dotation spécifique pour financer les sorties sur le terrain, qui ne sont pas nécessaires dans d'autres composantes.

Pauline DUDKA relève que la ligne « logistique services pour composantes » est passée de 199 129 € à 392 362 €. La question est de savoir ce qui est inclus dans ce montant.

Caroline WOLFF explique qu'il s'agit du financement des équipes de sites de la DMG et de la DPI.

Caroline CARLOT-SCHMITT considère que cette dotation est peu élevée au regard des missions de la DMG et de la DPI.

Caroline WOLFF répond que cela concerne le petit entretien et la maintenance de niveau 1.

Caroline CARLOT-SCHMITT déclare que le prix d'une porte coupe-feu est de 30 000 €, ce qui représente presque l'intégralité du budget.

Frédérique BERROD précise que certains coûts peuvent être pris sur d'autres enveloppes d'investissement. C'est le cas des portes coupe-feu.

Caroline CARLOT-SCHMITT relève qu'un changement de clés de répartition des dotations devra forcément s'accompagner d'une modification des prélèvements.

Caroline WOLFF exprime son désaccord sur ce point. Les prélèvements sont uniquement basés sur les ressources propres, ce qui n'a rien à voir avec les dotations.

Caroline CARLOT-SCHMITT considère que cela reste problématique pour l'alternance. En effet, il faut prendre en compte les variations du nombre d'alternants, l'épée de Damoclès des NPEC, et les parcours mixtes.

Frédérique BERROD confirme que les facteurs d'incertitude sont nombreux, même au niveau central. Il y a néanmoins deux réalités différentes. D'un côté, le coût réel du financement par l'apprentissage est de 150 € de l'heure. Cela doit être décorrélé des prélèvements, c'est-à-dire le retour sur le fonctionnement central qui permet de développer l'apprentissage.

Caroline CARLOT-SCHMITT maintient que les formations mixtes sont confrontées à d'importantes variations, car ce n'est pas le même modèle économique. C'est une réelle problématique actuellement. Le personnel se demande jusqu'à quel point le NPEC sera tenable.

Frédérique BERROD admet que c'est un enjeu actuel. C'est pour cela que l'apprentissage est particulièrement surveillé.

Alexandra KNAEBEL ajoute que cela ne sera peut-être pas intéressant d'un point de vue financier, mais cela reste pertinent d'un point de vue pédagogique. Cette modalité de formation est adaptée à certains profils d'étudiants, ce n'est pas qu'une question financière. C'est un ascenseur social qui permet d'amener à la réussite certains profils d'étudiants qui n'y arriveraient pas avec une autre modalité pédagogique.

*Le point 4 est adopté à la majorité (20 voix favorables, 1 abstention).*

*Caroline WOLFF et Frédérique BERROD quittent la réunion.*

## **2. Procès-verbaux de la CFVU**

2.1. Séance du 24 septembre 2024

2.2. Séance du 7 octobre 2024

*Les points 2.1 et 2.2 sont adoptés à l'unanimité (21 voix favorables).*

## **3. Modifications d'intitulés de parcours**

Thierry BURGER-HELMCHEN rappelle que, lors de la constitution de la nouvelle offre de formation en septembre, l'un des axes était d'établir des règles pour encadrer l'intitulé des parcours. Néanmoins, un certain nombre de composantes souhaitent déroger à ces règles.

3.1. Faculté des arts

Thierry BURGER-HELMCHEN indique que la Faculté des arts souhaite modifier le parcours Master « Écoute critique et production en musique actuelle » par « Création et production en musique actuelle ».

Caroline CARLOT-SCHMITT estime que le cadrage établi par le groupe de travail est clair, tant pour les enseignants que pour les employeurs et les étudiants. Il n'est pas compréhensible de solliciter un changement au bout d'un mois seulement.

Thierry BURGER-HELMCHEN explique que ces changements ne sont pas tous motivés par les mêmes éléments. C'est pourquoi le vote se fait séparément.

Caroline CARLOT-SCHMITT approuve ce point.

*Le point 3.1 est adopté à la majorité (20 voix favorables, 1 abstention).*

### 3.2. IUT Louis Pasteur

Thierry BURGER-HELMCHEN déclare que ce changement concerne la Licence professionnelle « Management et entrepreneuriat dans l'espace européen transfrontalier », qui deviendrait la Licence professionnelle franco-allemande « Management et entrepreneuriat dans l'espace européen ».

Caroline CARLOT-SCHMITT rappelle que les diplômes nationaux comportent deux lignes : le type de diplôme, et l'intitulé. Ainsi, avec cette formulation, le diplôme se présenterait comme suit :

*« Licence professionnelle*

*Franco-allemande Management et entrepreneuriat dans l'espace européen ».*

Clémentine BOURGEOIS confirme avoir suggéré à la composante de mentionner le cursus franco-allemand à la fin de l'intitulé, mais ils sont restés sur leur position.

Caroline CARLOT-SCHMITT estime que ce n'est pas possible de cautionner cela, par égard aux futurs diplômés de cette formation.

Rachel SCHURHAMMER souligne que ce cursus a été fermé par manque de candidats.

Alexandra KNAEBEL précise qu'elle n'est pas ouverte cette année, mais elle n'est pas fermée définitivement. Elle a été placée sous surveillance avec un plan d'action de deux ans.

*Le point 3.2 est rejeté à l'unanimité (21 voix défavorables).*

### 3.3. Faculté de philosophie

Thierry BURGER-HELMCHEN indique que cela concerne le changement des intitulés Licence et Master « Franco-allemand de philosophie » vers « Philosophie (cursus franco-allemand) ». C'est la logique inverse du point précédent.

Caroline CARLOT-SCHMITT rappelle que le groupe de travail avait jugé qu'il fallait éviter les parenthèses dans les intitulés. De plus, le mot « cursus » porte à confusion. Il faudrait reporter ce point en demandant à la composante de formuler une nouvelle proposition en tenant compte des normes établies par le groupe de travail.

Sophie KENNELL considère qu'il faudrait formuler une suggestion d'intitulé.

Alexandra KNAEBEL souhaite que le problème soit clairement identifié.

Caroline CARLOT-SCHMITT répond que le mot « cursus » suscite de la confusion avec les appellations « parcours » et « doubles diplômes ». Ce n'est pas clair pour les étudiants ni pour les employeurs.

Thierry BURGER-HELMCHEN note qu'il faut retirer le mot « cursus » et les parenthèses.

Marie-Alexandra CHINETTI indique qu'il y a eu des débats sur cet intitulé. La proposition doit être la plus simple possible.

Alexandra KNAEBEL suggère de retirer ce point de l'ordre du jour et de convier le doyen à la prochaine séance, car l'intitulé proposé ne recueille pas l'assentiment de l'ensemble des élus. Il ne les a pas convaincus en termes de lisibilité et de clarté.

*Le point 3.3 est reporté à une prochaine CFVU.*

#### **3.4. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé**

*Le point 3.4 est reporté à une prochaine CFVU.*

#### **5. Cahier des charges de l'AAP Investissement formation 2025**

Sophie KENNEL indique que le cahier des charges de l'appel à projets 2025 Investissement formation CFVU est d'un montant de 500 000 €. La seule modification proposée concerne l'éligibilité de certaines demandes. En effet, les demandes d'achat et de renouvellement de matériel à destination des enseignants ne seront pas considérées comme éligibles. Cela avait été discuté en commission ad hoc. Si le cahier des charges est validé, la diffusion se fera rapidement et le projet sera validé par la CFVU du 25 février 2025.

*Le point 5 est adopté à l'unanimité (21 voix favorables).*

#### **Approbation**

#### **6. Règlement et convention sur les modalités d'organisation du concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année entre les Sciences Po**

Thierry BURGER-HELMCHEN explique que les 7 Sciences Po de province souhaitent adopter un règlement et une convention commune pour organiser un concours commun selon les mêmes règles. Deux points sont à souligner :

- Un Sciences Po sera élu chaque année pour organiser le concours (Strasbourg en 2024-2025),
- Les tarifs des non-boursiers vont augmenter, et les tarifs des boursiers vont diminuer.

*Le point 6 est approuvé à l'unanimité (21 voix favorables).*

**7. Renouvellement des dispositifs d'aides aux étudiants – Sciences Po Strasbourg****7.1. Dispositif relatif au versement des Bourses de Mobilité Internationale (BMI)**

Camille FAUTH explique que ce dispositif existe depuis 2015, c'est donc un renouvellement. La seule modification porte sur le calendrier, avec une procédure anticipée permettant le versement aux bénéficiaires au mois de juin.

*Le point 7.1 est approuvé à l'unanimité (21 voix favorables).*

**7.2. Dispositif relatif au Fonds d'Aide Exceptionnel (FAE)**

Camille FAUTH indique que ce dispositif est en place depuis 2016. Le renouvellement aurait lieu dans les mêmes conditions que le précédent, c'est-à-dire un versement anticipé aux étudiants.

*Le point 7.2 est approuvé à l'unanimité (21 voix favorables).*

**8. Capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1<sup>er</sup> cycle pour l'année universitaire 2025/2026**

Jean-Paul DE LA RICA déclare que les modalités de Parcoursup sont similaires aux années précédentes. Sont soumis au vote :

- Les capacités d'accueil,
- Les attendus éventuels ajoutés par les composantes par rapport aux attendus nationaux,
- Les éléments pris en compte pour l'examen des dossiers, qui serviront de base à la configuration de l'outil d'aide à la décision.

Il a été également demandé aux composantes d'indiquer une capacité totale estimée, c'est-à-dire une capacité d'accueil sur l'ensemble de la première année, en tenant compte des problématiques de redoublement et de recrutement des étudiants par les autres plateformes. C'est une précaution, car la maîtrise d'œuvre avait envisagé dans un premier temps de demander cette information supplémentaire aux Universités. Pour le moment, Parcoursup n'a pas confirmé ce qui serait dans la prochaine session. Il n'a pas été confirmé si cette information sera utilisée ou non. En revanche, il est toujours nécessaire de préciser la capacité d'accueil Parcoursup. Enfin, il faut rappeler que l'autorité académique, soit le recteur de région, a le dernier mot pour arrêter les capacités d'accueil.

Jérémy DARENNE remarque que les capacités d'accueil sont globalement maintenues, à l'exception de la composante Mathématiques – Informatique, qui passe de 315 à 250 étudiants. Cette diminution serait due à la crainte des équipes pédagogiques vis-à-vis du nombre de redoublements. Il faudrait sans doute travailler sur la formation en elle-même pour traiter ce problème.

Alexandra KNÆBEL souligne qu'un autre élément est avancé par la composante, à savoir la suppression de la semestrialisation dans le cadre de la nouvelle offre de formation. Les étudiants en échec pouvaient

recommencer le premier semestre en janvier, ce qui n'est plus possible. Ce manque de visibilité est la source de la diminution de la capacité d'accueil.

Thierry PRADIER relève que cette diminution n'a pas fait l'unanimité en interne pour la composante. Néanmoins, l'attention a été attirée sur cette situation depuis longtemps, mais aucune solution n'a été trouvée pour maintenir le nombre d'étudiants, ce qui est dommage.

Alexandra KNAEBEL indique qu'une centaine de places supplémentaires, à l'échelle de l'établissement, seront proposées sur Parcoursup en 2025.

*Le point 8 est approuvé à la majorité (15 voix favorables, 6 abstentions).*

**9. Capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2025/2026**

- 9.1. Faculté des sciences du sport
- 9.2. Faculté des arts
- 9.3. Faculté de chimie
- 9.4. CEIPI
- 9.5. CUEJ
- 9.6. Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
- 9.7. EM Strasbourg
- 9.8. ESBS
- 9.9. Faculté de géographie et d'aménagement
- 9.10. Sciences Po Strasbourg
- 9.11. INSPE
- 9.12. Faculté des lettres
- 9.13. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (partie 1)
- 9.14. Faculté de chirurgie dentaire
- 9.15. IPAG
- 9.16. Faculté de pharmacie
- 9.17. Faculté de psychologie
- 9.18. Faculté de sciences économiques et gestion
- 9.19. Faculté des sciences sociales
- 9.20. Faculté de théologie protestante
- 9.21. TPS
- 9.22. UFR mathématique et informatique
- 9.23. EOST
- 9.24. Faculté des langues
- 9.25. Faculté de physique et ingénierie
- 9.26. Faculté de philosophie
- 9.27. Faculté des sciences de la vie
- 9.28. Faculté de théologie catholique

#### 9.29. Faculté des sciences historiques

Jean-Paul DE LA RICA explique que ces points concernent les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master par le biais de la plateforme « Trouver mon Master ». Il y a une distinction entre la capacité totale de la formation (toutes plateformes confondues) et le recrutement via « Trouver Mon Master ». Contrairement à Parcoursup, ces éléments étaient présents les années précédentes car la plateforme demande les deux informations.

Il faut noter qu'il manque des éléments pour la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé. La deuxième partie sera présentée lors de la prochaine CFVU.

*Les points 9.1 à 9,29 sont approuvés à l'unanimité (21 voix favorables).*

#### 10. Tarif Free-movers – EM Strasbourg

*Le point 10 est reporté à une prochaine CFVU.*

#### 11. Financement d'initiatives dans le cadre de l'IdEx Transformation

Sophie KENNEL déclare que la Faculté de droit souhaite expérimenter, sur 2 ou 4 ans selon le bilan, le développement de la formation par la recherche au niveau Master. Cela concerne 4 parcours. Pour rappel, l'IdEx Transformation fonctionne par forfait de 24 h. La demande initiale était de 50 880 € pour 48 h. Le financement accordé par l'IdEx est de 20 352 € pour 24 h.

Caroline CARLOT-SCHMITT demande si cette baisse liée au cahier des charges de ces financements permettra la réalisation du projet initialement prévu.

Benoît TRESCHER précise que le module durera finalement 24 h.

*Le point 11 est approuvé à l'unanimité (21 voix favorables).*

#### 12. Tarifs et renouvellement DU/DIU – Faculté de médecine (partie 3)

Camille FAUTH indique que cette partie 3 concerne :

- Le DU Pédagogie en sciences de la santé, remanié avec la création d'un nouveau parcours,
- Une modification de deux intitulés de parcours.

Il n'y a aucune modification de tarifs.

*Le point 12 est approuvé à l'unanimité (21 voix favorables).*

### **13. Demandes de créations hors-vague**

#### **13.1. Licence Professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion**

*Le point 13.1 est reporté à une prochaine CFVU.*

#### **13.2. Master Neurosciences – Faculté des sciences de la vie**

Thierry BURGER-HELMCHEN explique que ce Master est une formation en ligne qui existe depuis de nombreuses années sous la forme d'un parcours. L'Université de Strasbourg y participe avec les Universités de Bordeaux, de Marseille et de la Côte d'Azur. Ces dernières disposent toutes d'une mention Neurosciences dans laquelle se trouve ce parcours en ligne. La création de cette mention à Strasbourg permettrait aux Masters d'être co-acrédités.

Rachel SCHURHAMMER demande si cela sera mis en place à la rentrée 2025.

Thierry BURGER-HELMCHEN répond par l'affirmative.

Alexandra KNAEBEL ajoute que c'est probablement le début d'une restructuration de l'architecture de formations de la Faculté des sciences de la vie. La mention Neurosciences permettra de regrouper les différents parcours qui touchent à ce domaine.

*Le point 12 est approuvé à la majorité (20 voix favorables, 1 abstention).*

### **Conventions nationales**

#### **14. Renouvellement de la convention entre l'Unistra et le CFA Universitaire Alsace**

*Le point 14 est reporté à une prochaine CFVU.*

#### **15. Renouvellement de la convention pour la faculté des sciences sociales avec l'ESEIS et de l'EDIAC**

Thierry BURGER-HELMCHEN précise qu'il s'agit d'un renouvellement pour un an, car les cours ont déjà commencé. Dans l'année à venir, il faudra sans doute envisager un renouvellement sur une plus longue durée.

*Le point 15 est approuvé à l'unanimité (21 voix favorables).*

### **Conventions internationales**

#### **16. Création de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de physique et d'ingénierie avec l'École supérieure d'ingénierie de l'énergie (ECINE) et la School of**

**aerospace and automotive engineering (SAAE) de l'Université internationale de Rabat (Maroc)**

Angélique DANIEL indique qu'il s'agit d'un accord de double diplôme, dans lequel les étudiants passeront le M1 dans l'Université d'origine, et le M2 dans l'Université partenaire. Lors de la mobilité à Rabat, les étudiants pourront choisir de s'inscrire soit à l'ECINE, soit à la SAAE.

**16.1. Pour la délivrance du Master mention Physique appliquée et ingénierie physique, parcours Modélisation numérique pour l'énergie et l'environnement (M<sup>2</sup>EE)**

*Le point 16.1 est approuvé à la majorité (20 voix favorables, 1 abstention).*

**16.2. Pour la délivrance du Master mention Génie Industriel, parcours Conception et Ergonomie (C&E)**

*Le point 16.2 est approuvé à la majorité (20 voix favorables, 1 abstention).*

**17. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour Télécom Physique Strasbourg avec l'Université de Brasilia (Brésil)**

Angélique DANIEL explique que les étudiants peuvent obtenir les deux diplômes dans le cadre de cette convention. Les étudiants brésiliens effectuent une mobilité d'une durée minimale de deux années à TPS en France, comme l'exige la CPI pour obtenir le diplôme d'ingénieur. A contrario, les étudiants de l'Université de Strasbourg passeront seulement une année au Brésil pour obtenir le diplôme d'ingénieur de l'Université de Brasilia. Il faut noter que les étudiants sont exonérés des frais d'inscription lorsqu'ils se rendent dans l'Université partenaire.

*Le point 17 est approuvé à l'unanimité (21 voix favorables).*

**18. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec l'Université Charles de Prague (République tchèque)**

Angélique DANIEL déclare que cette convention existe depuis 2011. Les étudiants passent la première année à Prague et la seconde année à Strasbourg. Les frais d'inscription sont dus uniquement dans l'Université d'origine, et exonérés dans l'Université partenaire. Deux diplômes sont délivrés à l'issue des deux années.

*Le point 18 est approuvé à l'unanimité (21 voix favorables).*

**19. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec l'Université York (Toronto)/Collège universitaire Glendon (Canada)**

Angélique DANIEL rappelle qu'il s'agit également d'un accord de double diplôme. Les étudiants passent la première année au Canada, et la seconde année à Sciences Po Strasbourg. Les frais d'inscription sont exonérés dans l'Université partenaire. Cela concerne le Master de sciences politiques et sociales mention

relations internationales de l'Université de Strasbourg, et le Master en affaires publiques et internationales du Collège Glendon de l'Université de York.

*Le point 19 est approuvé à l'unanimité (21 voix favorables).*

**20. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour le Service Formation Continue et l'EM Strasbourg avec l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé (Maroc)**

Angélique DANIEL indique que cette convention a déjà été présentée et validée lors de la CFVU du 24 septembre. Néanmoins, le Service de la Formation Continue a sollicité une modification. En effet, la part des frais due par les étudiants diminue de 2 600 € à 2 130 €. Ce renouvellement n'est demandé que pour l'année 2024-2025. Le diplôme concerné est le Master mention Management et administration des entreprises, parcours management des organisations de santé médico-sociale.

*Le point 20 est approuvé à la majorité (20 voix favorables, 1 abstention).*

**21. Divers**

*Pas de questions diverses.*

*En l'absence d'autres remarques, la séance est levée à 16 h 39.*